



### Séance du vendredi 11 septembre 2015 à 20h

Réunion en mairie après les travaux de rénovation terminés fin juillet.

Absents excusés : Alain CHAPOT (procuration à Jacques VERNE) et Laëtitia ANDRE.



### SAUVEGARDE DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE

L'Association des Maires du Rhône organise un rassemblement le samedi 19 septembre pour manifester ouvertement notre opposition à la baisse des ressources communales puisque l'état va considérablement réduire sa dotation de fonctionnement dans les 3 ans à venir (- 30 %)

La municipalité installera un capuchon noir pour masquer les panneaux d'entrée d'agglomération du vendredi 18 au dimanche 20 septembre pour dire simplement que, sans argent, les communes ne pourront plus satisfaire à toutes les charges qui leur incombent.

La loi « NOTRe » votée le 15 juillet dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale fixe la répartition des compétences entre communes, intercommunalités, départements et régions.

A l'horizon 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle impose des intercommunalités de grandes tailles ; Chamousset en Lyonnais ne pourra pas continuer à exister comme aujourd'hui et sera appelé à se regrouper. Avec qui ? Comment ? Dans quelles conditions ? Toutes ces questions seront traitées par les élus pendant les mois à venir.

Une première réflexion sera faite en communauté de communes prochainement. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.



### RENTREE SCOLAIRE

Pour cette nouvelle rentrée, nous avons un effectif de 57 élèves :

- Cycle 1 : 22 élèves : Magali MORILLON (Poste de direction) : 5 en petite section, 10 en moyenne section et 7 en grande section.
- Cycle 2 : 15 élèves : Isabelle SEON + Christine KEDZIA : 8 en cours préparatoire, 7 en cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année.
- Cycle 3 : 20 élèves : Amandine RICHARD (en remplacement de Gwladys COZLIN DELETRAZ) + Christine KEDZIA : 5 en cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année, 9 en cours moyen 1<sup>ère</sup> année et 6 en cours moyen 2<sup>ème</sup> année.

Des rencontres entre professeurs et parents sont prévues pour chaque cycle à partir du 18 septembre ; le 1<sup>er</sup> conseil d'école aura lieu le lundi 2 novembre.



### Cours de gym douce

Madame Anne-Marie GEORGET dispense des cours de gymnastique douce (méthode Feidenkrais : [www.feldenkrais-paris.com](http://www.feldenkrais-paris.com) pour en savoir plus) à Sainte-Foy, salle Bayard, jeudi 17h30-18h30 ou 18h40-19h40.

Renseignements au 06.74.38.09.04. ou 04.74.26.21.88.

### Toi et Voix

Les activités voix reprennent à partir du 21 septembre, salle entrée village route de Sainte-Foy.

Atelier vocal les lundis de 18h30 à 20h : pour chanter, bouger, se relaxer, s'amuser, développer sa créativité ... oser découvrir son potentiel vocal et libérer sa voix !

Chorale adultes les lundis de 20h15 à 21h45 ou les jeudis de 14h30 à 16h : pour apprendre un répertoire varié dans le plaisir et la convivialité avec mise en voix et technique vocale avant chaque séance pour progresser ensemble.

Intervenante : Cécile PIEPLU, chanteuse, formatrice vocale, art thérapeute de la voix.

Tous renseignements au 06.16.18.07.98.

### Visite gratuite

Le SIMOLY propose une visite gratuite des centres d'enfouissement et de tri des déchets vendredi 16 octobre de 8h45 à 17h45.

Inscription sur internet : <http://simoly.monts-du-lyonnais.fr/dechets/actualites.htm>

Plus d'informations ? Contactez le SIMOLY : Pauline BATTISTELLO [tri@simoly.fr](mailto:tri@simoly.fr) 04.78.19.08.57.

### Un dimanche à la chasse

L'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Genis propose, en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône « un dimanche à la chasse » dimanche 18 octobre en matinée.

Chasseurs et non chasseurs se donnent rendez-vous pour une véritable journée de chasse.

Chaque participant accompagnera un ou plusieurs chasseurs confirmés connaissant bien le territoire.

Renseignements et inscriptions : Fédération tél. 04.78.47.13.33 [contact@fdc69.com](mailto:contact@fdc69.com)

site <http://www.fdc69.com> ou <http://undimanchealachasse.com/rhone/>

Régis FAYOT, président ACCA tél. 06.77.47.35.42.



### Les dépôts sauvages, un fléau pour les Monts du Lyonnais

Les élus sont exaspérés de voir le territoire des Monts du Lyonnais devenir un lieu de décharge sauvage.

Ce n'est pas la première fois que des points de regroupement, destinés aux déchets des habitants, soient utilisés à mauvais escient. Aujourd'hui les usagers y déchargent directement leurs encombrants.

Il y a quelques mois c'était une décharge sauvage sur un terrain privatif de la commune de Souzy qui avait fait bondir les élus. Cette fois, c'est un dépôt sur la départementale 389 à la vue de tous, qui empêchait les riverains de se déplacer sur le trottoir qui a fait son apparition. Réfrigérateur, meubles, déchets verts, vêtements, ... Etaient au rendez-vous.

Un véritable ras-le-bol pour l'ensemble des élus du territoire qui se voient chaque jour confronter à ces incivilités.

Le Maire de Souzy a déposé une main courante à la gendarmerie de Saint-Laurent-de-Chamousset, et tous entendent bien trouver des solutions pour que ces endroits de regroupement ne deviennent pas de véritables lieux de décharges.

Outre les impacts néfastes pour les personnes habitant proches de ces points de regroupement, le dépôt sauvage de déchets est constitutif d'une infraction pénale (Articles R633-6 et R635-8 du Code Pénal). Ainsi, le contrevenant s'expose à des amendes dont le montant varie de 150 à 1500 €, selon l'importance et la nature des déchets. En cas de récidive, le montant de l'amende est de 3 000 €. La peine peut de plus s'étendre à la saisie du véhicule ayant été utilisé pour le transport des ordures litigieuses.

Pourtant, jours et horaires d'ouverture des 3 déchèteries du territoire des Monts du Lyonnais sont transmis à l'ensemble des habitants lors de la remise des sacs poubelles. Public pouvant venir gratuitement déposer leurs encombrants et autres déchets 6 jours/7 !

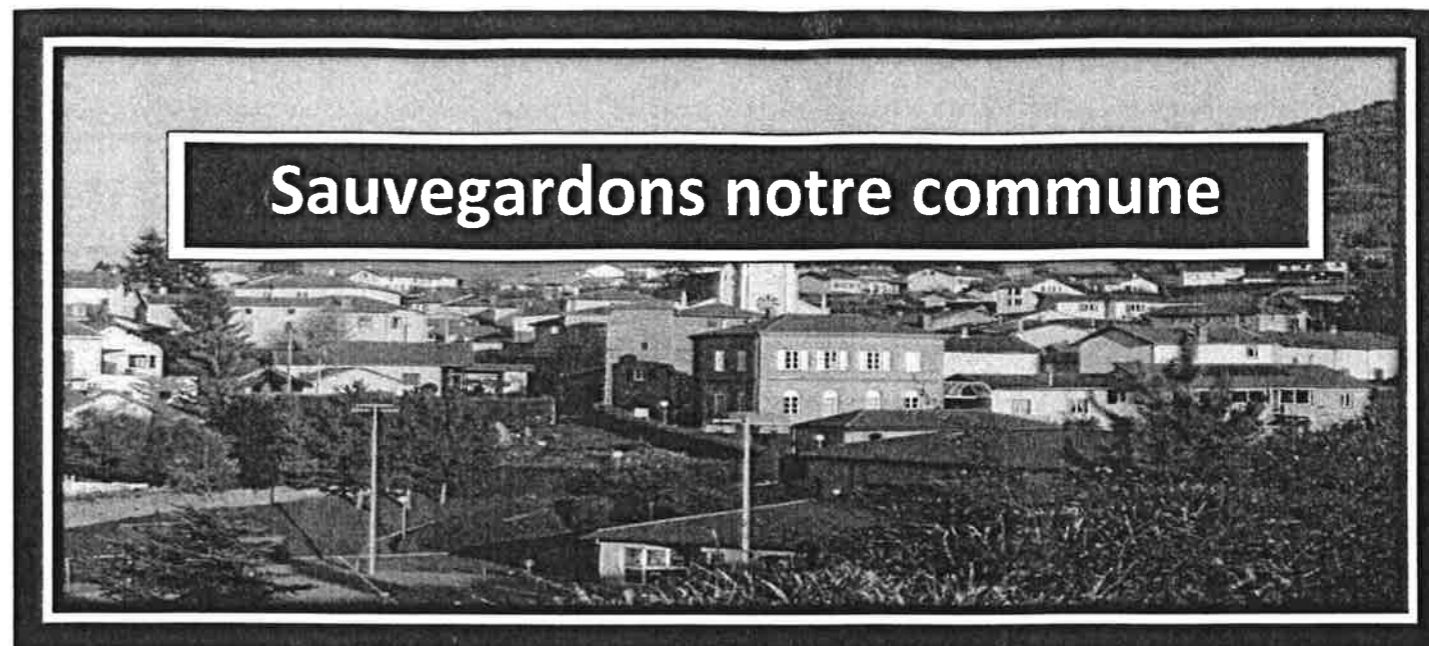
Des déchets pourtant majoritairement recyclables et qui peuvent coûter chers, alors pourquoi ?!

### Places en crèches et haltes garderies

Le territoire de Chamousset en Lyonnais comprend 5 structures d'accueil situées sur les communes de Brullioles, Brussieu, Montrottier, Saint-Laurent-de-Chamousset et Sainte-Foy-l'Argentière.

Les parents souhaitant inscrire leur (s) enfant (s) dans l'une de ces structures à partir de janvier 2016 sont invités à retirer un dossier pour déposer leur candidature avant le 26 septembre 2015 auprès des établissements.

Toutes informations complémentaires au service social de la communauté de communes Chamousset en Lyonnais au 04.74.70.58.00. ou [accueil-enfance@chamousset-en-lyonnais.com](mailto:accueil-enfance@chamousset-en-lyonnais.com)



Madame, Monsieur,

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations, jusqu'à maintenant accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions auprès des citoyens, y compris les plus vitales. Quelle institution, même très bien gérée, pourrait survivre à une telle amputation ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions de la commune, peut-elle être considérée comme une variable d'ajustement ? Si l'on en reste là, la décision de l'Etat entraînera de graves conséquences sur les investissements et les services publics locaux...

Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets... Vous ne pouvez être privés des services essentiels qui assurent votre cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble, si précieux et si fragile dans notre société.

A l'instar des milliers de communes de France et autant d'élus issus de toutes les sensibilités politiques, regroupés au sein de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), nous, équipe municipale, refusons que vous soyez privés des services essentiels qui font votre quotidien et fondent notre « vivre ensemble ». Et c'est pour cela que je m'adresse directement à vous aujourd'hui. Nous devons donc agir dès maintenant.

Comme toutes celles et tous ceux qui n'ont pas renoncé à voir leur commune disparaître et leur vie quotidienne perdre en qualité, je vous appelle à vous mobiliser avec tous les élus et moi-même le samedi 19 septembre prochain à partir de 10 heures, place du plâtre à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Par ailleurs, pour être entendus, signons et faisons signer "l'Appel du 19 septembre pour les communes de France", sur le site [www.change.org](http://www.change.org).

Vous trouverez par ailleurs des informations détaillées relatives à notre campagne de mobilisation sur les sites [www.jaimemacommune.com](http://www.jaimemacommune.com) et [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr) ; vous pouvez également nous suivre sur notre fil twitter #jaimemacommune.

**Le 19 septembre 2015, faisons cause commune !**

En espérant pouvoir compter sur vous lors de ce mouvement de mobilisation sans précédent partout en France, mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition si vous souhaitez échanger.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueux hommages, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Pour l'équipe municipale,  
Le Maire,  
Christian RIVOIRE

ENSEMBLE

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### Poubelles et lieu de collecte (Johan AUBANEL)

Une discussion s'engage sur les modalités de collecte dans notre commune mais la compétence est communautaire. Il est de la responsabilité de chacun de respecter les jours de dépôt des sacs poubelles afin d'éviter toutes dégradations (intempéries, animaux, salissures, etc.).

Une information est donnée sur le projet (avec le SIMOLY au sein du syndicat mixte d'études pour le traitement des déchets ménagers -SYDEMER-) de traitement de tous nos déchets ménagers à l'horizon 2022 lorsque le site d'enfouissement de Roche-la-Molière sera saturé.

### Eclairage public (Laëtitia TEXIER)

L'entreprise EIFFAGE réalise sur l'ensemble du réseau communal le changement des ampoules et le nettoyage systématique des luminaires dans le cadre du contrat de maintenance ; l'opération a commencé début septembre et relève de la compétence du syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER).

### Élagage (Karelle RICHARD-ZACHARIE)

Une visite va être effectuée pour savoir s'il est nécessaire de procéder à un nouvel élagage des haies en bordures des chemins communaux cet automne.

### Descente des planches (Johan AUBANEL)

Certains habitants s'impatientent et on peut les comprendre ; il est important aussi de dire que la réalisation des travaux de ce goudronnage prévu relève de la compétence de notre communauté de communes et que le marché attribuant les travaux prévus sur les 14 communes du territoire Chamousset en Lyonnais vient d'être signé ...

## **TRAVAUX EN COURS**

### Broyage des roseaux

La commune a loué en juillet auprès d'une entreprise locale un gros broyeur pour les roseaux coupés et issus de notre station d'épuration. Les déchets obtenus, mélangés à d'autres broyages de végétaux sont utilisés pour les massifs communaux.

### Ambroisie

La commune procède à l'élimination de cette plante (aux pollens très allergisants) sitôt qu'elle en a connaissance sur les chemins communaux ; la maison du Rhône en fait de même en bordure des routes départementales.

### Square Bernard Clavel

Afin de maintenir le site sain de toute déjection animale ou autres, une clôture et un portillon ont été installés sur le square Bernard Clavel, en bordure de la rue du soleil couchant.

Ce square peut redevenir un espace pour enfants en protection. Les chiens n'y auront plus accès si les portes restent fermées.

### Service technique

Alain RIVOIRE a repris son emploi à temps plein ; Le contrat de Gilbert DENIS est prolongé pour une mission qui se terminera le 31 octobre prochain.

### Chemin de Malacour

Suite à un problème juridique sur le montage du dossier avec la communauté de communes Chamousset en Lyonnais, il n'est plus possible de réaliser la réfection de la voie comme prévu ; les travaux sont reportés à une date ultérieure.

### Mairie

La réfection de la mairie (travaux, acquisition matériel informatique, bureautique), effectuée dans les délais prévus, a coûté 71.917,39 € HT. Chacun est invité à venir découvrir les locaux remodelés de la « maison commune ».

### Salle des sports

La demande de permis de construire (restauration salle des sports et création d'une halle) va être déposée dans les tous prochains jours ; le cahier des charges est en élaboration pour lancer l'appel d'offres dont les travaux pourraient commencer après la mi-janvier 2016.

### Eglise

Le désamiantage du local chaufferie devra être effectué et le remplacement de la chaudière s'impose (demande de la Paroisse) ; une consultation a été lancée pour connaître les coûts et les différentes solutions possibles. A la suite de quoi des discussions seront engagées avec la Paroisse. Dans toutes les formes de cas, la dépense ne pourrait être engagée que sur l'exercice 2016 après le vote du budget. L'église ne sera pas chauffée cet hiver.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Important : avis aux électeurs

Exceptionnellement en 2015, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales formulées en mairie jusqu'au 30 septembre permettront de voter les 6 et 13 décembre prochains pour les élections régionales.

Les inscriptions enregistrées en mairie après le 1<sup>er</sup> octobre ne seront prises en considération qu'à compter de mars 2016.

Alors si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous venez d'emménager sur la commune, n'oubliez pas de passer en mairie pour vérifier si vous êtes inscrit (e) ou vous inscrire.

### Transport solidaire

Le transport à la demande, récemment supprimé par le conseil départemental, est remplacé localement par le « transport solidaire » (initiative communautaire). A partir du mois d'octobre, les personnes susceptibles de bénéficier de ce nouveau service devront s'adresser en mairie et déposer un dossier ; sont concernées les personnes à faibles revenus.

### Challenge VTT/ Route 2015

Les inscriptions pour la 3<sup>ème</sup> édition du challenge VTT/ Route sont ouvertes ! Inscriptions en ligne et informations sur le site <http://www.chamousset-en-lyonnais.com/>

### Plan de prévention des risques miniers

Une réunion de présentation du bilan de concertation aura lieu le 28 octobre en Préfecture avec les mairies et organismes concernés.

### Achat

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau taille-haies (coût : 357 € HT).

Vendredi 23 octobre 2015 à 20 h en mairie

Réalisation de la publication par la commission informations  
Lettre éditée et imprimée par la mairie



<b>Mairie</b> Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Tél. 04.74.70.04.83. Fax. 04.74.26.23.72. courriel : <a href="mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr">mairie@saintgenislargentiere.fr</a> Blog mairie : <a href="http://stgenislargentiere.skyrock.com/">http://stgenislargentiere.skyrock.com/</a>
<b>Médiathèque</b> Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30, jeudi 16h30-18h, vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15 Tél. 04.74.26.22.56.
Courriel : <a href="mailto:mediathequestgenis@gmail.com">mediathequestgenis@gmail.com</a>

## **AUTRES INFORMATIONS**

### Une nouvelle entreprise

Aménagement extérieur, collecte de végétaux, terrassement, VRD, assainissement.  
CHALANDON Nicolas Travaux Paysagers (CNTP) Tél. 06.78.78.21.48.  
[cntp69@gmail.com](mailto:cntp69@gmail.com) 69610 Saint-Genis-l'Argentière

### Boule joyeuse

L'association tient son Assemblée Générale vendredi 2 octobre à 18h30 maison de l'amitié. Toutes les personnes intéressées par le « sport boules » sont cordialement invitées à participer à cette rencontre.

### Déclaration des ruches

Le groupement de défense sanitaire Rhône-Alpes rappelle que toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruches doit le ou les déclarer tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

Déclaration par internet sur le site [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par papier en retournant le document cerfa n° 13995\*02 à GDS Rhône-Alpes, 23 rue Jean Baldassini, 69364 Lyon cedex 07.

### Fièvre catarrhale

Suite au cas officiellement confirmé le 11 septembre, le Préfet du Rhône nous demande de recenser les particuliers détenteurs d'animaux d'espèces sensibles, ne serait-ce qu'un petit ruminant, mouton ou chèvre. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître le plus rapidement possible en mairie. (hormis les éleveurs professionnels qui déclarent bovins, ovins, caprins, etc. auprès de l'Etablissement de l'Elevage -EDE).

**T.A.P. :** Les employés communaux ont réalisé la clôture et 4 bacs en bois pour les plantations du jardin des enfants.

Les temps d'activités périscolaires ont débuté dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée et les enfants sont répartis en 4 groupes : GS - CP - CE1/CE2 - CM1/CM2.

**P.E.D.T. :** L'engagement du Projet d'Education territorial sera signé collectivement le vendredi 18 septembre avec les différents partenaires associés à ce dispositif.

**Cantine :** Un bilan positif géré par l'Association des parents d'élèves qui fait apparaître une participation moyenne de 28 repas par jour avec un coût réel de 8,36€ par repas.

La commune prend en charge 52% de la dépense et il reste 48% à charge des parents d'où un prix unitaire de 4 € par enfant et par repas.

Un reversement de 7.000 € sera effectué par l'Association à la commune au titre de l'année scolaire écoulée.



## **DECISION SUR CLOCHES EGLISE**

Lors de la dernière réunion (questions des conseillers), une demande formulée par quelques habitants du centre bourg pour l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église la nuit a été évoquée.

Nous avons reçu un chiffrage pour la modification du réglage du programmeur (coût 1.250 €) avec une interrogation de l'électricien quant aux dommages possibles engendrés sur ce programmeur ancien.

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition s'opposant à l'arrêt des cloches.

La parole est donnée à Madame VOULET (pétitionnaire) qui exprime le ressenti des 194 familles saint genoises signataires de la pétition.

Après un vote à bulletin secret (12 voix pour et 2 voix contre), il est décidé de ne rien changer : les cloches continueront à sonner.



## **CONVENTION AVEC LE SIMOLY**

Comme nous l'avons évoqué lors du conseil de Juin 2015, la commune s'est portée candidate auprès du SIMOLY pour « accueillir » des panneaux photovoltaïques.

Le toit de la médiathèque les intéresse plus particulièrement ; si le projet aboutit, une convention d'occupation temporaire serait alors signée ; cette convention stipulerait que le SIMOLY aura à sa charge l'installation, les réparations, le suivi, l'entretien pendant 20 ans. La commune toucherait 1% du montant de la production électrique durant ces 20 années et ensuite les panneaux et la production nous appartiendraient.

Le toit de la mairie (pan Ouest) est aussi étudié.